

voir à l'affaire, afin qu'ils ne soient pas condamnés par l'un des principaux juristes de la Couronne du Canada à cause d'une accusation générale portée contre eux. Il faut s'assurer que l'on ne tentera pas de s'occuper de cette affaire au comité des privilèges et élections dans une atmosphère aussi surchauffée qu'à la Chambre, car la confusion pourrait surpasser celle dont nous avons été témoins ici; ce n'est pas la bonne méthode. Que le gouvernement choisisse un juriste de la plus haute réputation et qu'on le laisse s'occuper de l'affaire. Mais avant, établissons clairement que la grave question dont la Chambre est maintenant saisie, que les accusations faites par le ministre de la Justice au cours de sa conférence de presse soient insérées dans le mandat des enquêteurs et que celles-ci soient précises et non sous-entendues.

J'ai eu suffisamment à faire avec des juges pour les respecter, la plupart d'entre eux, dans tous les cas malgré ce qu'un honorable député a dit. Je sais comment ils abordent ces questions. S'ils peuvent limiter l'affaire ou y mettre fin, ils le font. Je le répète, le mandat même des enquêteurs devrait renfermer des accusations précises, non générales comme c'est le cas actuellement; elles devraient être précisées d'après les renseignements du ministre et les dossiers qu'il a en main. S'il n'y a pas matière à accusations, il devrait les retirer et démissionner.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au préopinant? L'honorable député a parlé de moi et de ce que je pense des juges. Je ne suis pas certain qu'il connaisse mon attitude envers les juges. Après ses remarques de ce matin, me dirait-il s'il approuve l'éditorial de ce matin dans le *Globe and Mail*, dont voici un extrait:

Mais une enquête ne suffit plus.

Voilà ce que tout le monde pense au Canada. L'éditorial poursuit—et je le répète à nouveau, il s'agit de ce que tout le monde pense:

Jamais encore n'a-t-on vu dans l'histoire parlementaire du Canada un ministre agir de manière aussi inconsidérée que M. Cardin. L'affaire Mun-singer allait faire l'objet d'une enquête judiciaire. Il l'a soustraite à cette enquête. Mais il n'a pas porté cette affaire devant un jury parlementaire. Non. Il l'a jetée en pâture aux amateurs de scandales, sans preuves à l'appui, et de sang-froid, après toute une nuit de réflexion. Voilà ce qu'a fait le ministre de la Justice du Canada.

M. Cardin doit démissionner.

Mais sa démission ne suffira pas à nous rendre confiance dans ce gouvernement. M. Cardin a déclaré au journaliste du *Globe*...

[M. Brewin.]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. McIntosh:

...que M. Pearson...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député devrait maintenant en venir à la question qu'il allait poser.

L'hon. M. Lambert: Il l'a posée.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je vais la répéter. Le député de Greenwood est-il d'accord avec ce que je viens de lire dans cet éditorial, en particulier avec la dernière phrase:

...M. Pearson ne semblait guère être autre chose qu'un complice dans une campagne de diffamation.

J'estime qu'en ce qui concerne une enquête judiciaire, le député de Greenwood sait, à cause de l'expérience qu'il possède en cette matière...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. McIntosh: Ma question . . .

M. l'Orateur suppléant: C'est une question très longue.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je répondrai à la question en disant que, pour bon que soit l'éditorial, mon but n'est pas d'exprimer des opinions ni de porter des jugements en éditorialiste. Je n'ai que du respect pour le ministre de la Justice, et je regrette qu'il se soit mis dans ce pétrin. Pour moi, c'est une question de principe. Je n'ai pas l'intention de m'associer à un éditorial, même s'il peut être juste. L'aspect que je traite est la façon dont la Chambre peut sortir de ce mauvais pas.

M. McIntosh: Le député de Greenwood ne convient-il pas que l'enquête judiciaire proposée par le premier ministre, à l'instigation du ministre des Transports, mènerait à d'autres atteintes à la réputation?

M. Brewin: Je ne puis vraiment pas prévoir les résultats d'une enquête judiciaire. Je puis dire simplement ceci. C'est le meilleur moyen à notre disposition pour mener l'enquête qui s'impose.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur . . .

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, avant que le ministre prenne la parole; je pense que le ministre de la Justice voulait prendre la parole, juste avant le ministre de l'Agriculture, et vous ne l'avez pas aperçu. Peut-être devrions-nous l'entendre maintenant.

M. l'Orateur suppléant: La présidence donne la parole au ministre de l'Agriculture.